

Rapport administratif et financier 2020



Message du Conseil administratif	5
Membres du Conseil municipal	6
Membres du Conseil administratif	7
Résumé de l'année: 2020 en 7 coups d'œil	8
Conseil municipal 2020: résumés des séances	10

LES POINTS FORTS DE 2020

Conseil administratif & Administration	14
Développement durable	16
Aménagement	18
Social	20
Technique	22
Culture & Communication	24
Sécurité & Sport	26

ANNEXES

Commune de Confignon: Rapport et résumé de l'exercice	30
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon	34
Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon	38
Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy	42
Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex	46
Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex	50
Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève	54
Fondation des Evaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Evaux	58



En pleine nature l'air
se fait silence et le temps
fige cette alliance.”

— *Sonia Lahsaini*



Le Conseil administratif

*Monsieur le Président,
Mesdames les Conseillères municipales, Messieurs les Conseillers municipaux,
A tous les habitants de Confignon,*

Conformément aux prescriptions de la loi cantonale du 13 avril 1984 sur l'administration des Communes, le Conseil administratif a le plaisir de vous remettre le rapport administratif et financier de Confignon pour l'exercice 2020. Nous avons choisi de vous transmettre un rapport de la vie communale dans une forme synthétique et aérée. Le but étant de relater les faits marquants de l'année et d'offrir une bonne lisibilité.

Ce document vous informe sur la marche des affaires mises en œuvre, suite aux décisions prises par le Conseil municipal et le Conseil administratif, ainsi que sur les nombreuses activités déployées par la Mairie. Le Conseil administratif désire aussi, par ce message, transmettre ses remerciements aux membres du Conseil municipal et aux collaborateurs et collaboratrices de l'administration communale pour leur implication active et leur engagement. Nous vous souhaitons une agréable lecture de ce rapport administratif et financier.

Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO

Conseillère administrative

Elisabeth GABUS-THORENS

Conseillère administrative et Maire du 1^{er} juin au 31 décembre 2020

Elisabeth ULDRY FROSSARD

Conseillère administrative

Membres du Conseil municipal



Martin Barcellini *
DC



Cornelia Froidevaux
DC



Christian Marti
DC



Pierre-Alain Mottier
DC



Frédéric Reverchon
DC



Julie Rieder
DC



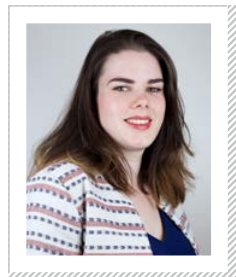
Yvette Tornare
DC



Paul Eugster
PDC



Nicolas Fournier *
PDC



Céline Kunz
PDC



Xavier Francey *
PLR



Nicole Roehrich
PLR



Isabelle Stoffel
PLR



Quentin Knight
VDG



Jean-Claude Kormann
VDG



Johann Leutwyler
VDG



Félicien Mazzola *
VDG



Julie Peradotto
VDG



Vincent Tournier
VDG

*** Composition du bureau
du Conseil municipal
dès le 02.06.2020**

Présidents:

Jean-Carlo Taboada (PLR)
du 01.01 au 31.05
Martin Barcellini (DC)
du 02.06 au 31.12

Vice-président:

Nicolas Fournier (PDC)
du 01.01 au 31.12

Secrétaires:

Jean-Claude Kormann (VDG)
du 01.01 au 31.05
Félicien Mazzola (VDG)
du 02.06 au 31.12

DC: Demain Confignon

PDC: Parti Démocrate Chrétien

PLR: Les Libéraux-Radicaux de Confignon

VDG: Voix de Gauche

Membres du Conseil administratif



Elisabeth GABUS-THORENS – VDG

Conseillère administrative
et Maire du 1^{er} juin au 31 décembre

Responsable des dicastères suivants:

Politique intergénérationnelle, logement social, petite enfance, école, santé, associations communales, intégration et naturalisation, sport (événements sportifs), culture, communication, développement économique.

Suppléante: Nathalie von Gunten-Dal Busco.



Elisabeth ULDRY FROSSARD – DC

Conseillère administrative

Responsable des dicastères suivants:

Aménagement, mobilité et transports, finances et administration, état civil, sécurité.

Suppléante: Elisabeth Gabus-Thorens.



Nathalie VON GUNTEN-DAL BUSCO – PDC

Conseillère administrative

Responsable des dicastères suivants:

Durabilité, énergie, environnement, nature et paysage, constructions, travaux, bâtiments dont équipements et infrastructures sportifs, cimetière, voirie.

Suppléante: Elisabeth Uldry Frossard.

Résumé de l'année: 2020 en 7 coups d'œil

Nouveau Conseil administratif en 2020



L'année 2020 a été marquée par le renouvellement de l'Exécutif de Confignon, composé depuis le 1^{er} juin de Mesdames Elisabeth Gabus-Thorens (VDG), Elisabeth Uldry Frossard (DC) et Nathalie von Gunten-Dal Busco (PDC). L'administration a traversé les tourments de la pandémie et assuré un service d'aide à la population.

→ 01 | Conseil administratif & Administration p.14

Confignon relève des défis envi- ronnemen- taux consé- quents

Confignon a poursuivi sa transition énergétique et climatique en associant les propriétaires à la démarche et en mettant l'accent sur les opportunités de l'éco-mobilité. Une conférence et des ateliers publics *Zéro Déchet* ont été proposés afin d'encourager une baisse conséquente des incinérables.

→ 02 | Développement durable p.16



Confignon défend un développement cohérent

Les planifications des nouveaux quartiers se sont poursuivies durant l'année 2020 avec les enquêtes techniques des quartiers de Vuillonnex et des Cherpines. Le plan directeur a été mis en ligne en vue de sa révision et la Commune a reçu un cahier de doléances sur la protection de l'Aire, également transmis au Canton et aux autres communes, impactées par la gestion et l'entretien des bords de l'Aire.

→ 03 | Aménagement p.18

Maintenir le lien social est indispensable

La pandémie a été un vrai défi pour le pôle social en 2020. Elle a conduit la Commune à réinventer les manifestations et à faire preuve de créativité pour maintenir un lien social, indispensable. Un plan de solidarité communale a été mis sur pied pour pallier les besoins des personnes isolées.

→ 04 | Social p.20



Projets de rénovation et nouveaux outils



Des audits ont été lancés sur les différents bâtiments communaux afin de prioriser les rénovations nécessaires ces prochaines années. Un crédit de réalisation a été accepté au printemps, en vue de la réhabilitation de la dépendance de la mairie en un lieu culturel ouvert à la population.

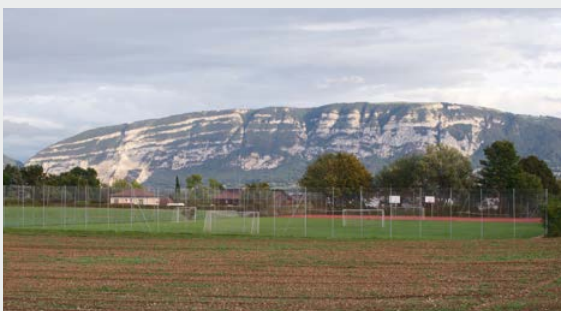
→ 05 | Technique p.22

La culture, victime collatérale de la pandémie

Fortement marquée par la pandémie, l'année culturelle 2020 de Confignon s'est déroulée au rythme des décisions sanitaires du Conseil fédéral et du Conseil d'état, privant ainsi la population de partages et de liens sociaux précieux. Seuls huit événements programmés ont pu se tenir en 2020.



→ 06 | Culture & Communication p.24



Activités sportives limitées et sécurité renforcée

La plupart des manifestations sportives et des cours organisés par les associations ont été annulés ou reportés en 2020. Côté sécurité, cette année a été marquée par la mobilisation de la police municipale lors de la première vague de Covid-19.

→ 07 | Sécurité & Sport p.26

Conseil municipal 2020: résumés des séances



Assis: Julie Peradotto, Yvette Tornare, Nicolas Fournier, Christian Marti, Isabelle Stoffel, Félicien Mazzo-
la, Xavier Francey, Quentin Knight et Nicole Roehrich. Debout: Martin Barcellini, Cornelia Froidevaux,
Vincent Tournier, Frédéric Reverchon, Johann Leutwyler, Pierre-Alain Mottier, Jean-Claude Kormann,
Céline Kunz, Paul Eugster (Manque Julie Rieder).

Séance du 28 janvier 2020

En préambule de la séance, les conseillers municipaux ont assisté à une présentation du rapport de la Cour des comptes par la magistrate de la Cour, Sophie Forster Carbonnier. Elle est revenue sur les conclusions de ce rapport d'audit de gestion et de légalité des grands projets de la commune de Confignon, rendu en décembre.

Les élus ont ensuite accepté deux crédits d'investissement:

- CHF 762'000.- destinés à un projet de verdissement et d'ombrage à Cressy. L'extension de la zone 30 km/h au chemin de Praleta pour CHF 28'000.- a, quant à elle, passé à l'unanimité.
- CHF 95'000.- pour la réfection de l'étanchéité du préau couvert de l'école de Confignon. Avec toutefois la recommandation de procéder à un audit global du bâtiment, au vu des nombreuses interventions d'urgence nécessaires ces derniers temps.

Une modification des modalités de calcul des indemnités et des jetons de

présence des conseillers municipaux a aussi été acceptée ce soir-là.

Et le parlement communal a préavisé favorablement le projet de loi cantonale 12584 sur la suppléance au sein des Conseils municipaux.

Séance du 3 mars 2020

Durant cette séance, le Conseil municipal a accepté:

- Un crédit budgétaire supplémentaire 2019 de CHF 20'940.- pour les charges du concours FMV en vue de l'acquisition d'une œuvre d'art sur la place du village.
- Une modification de la convention d'arrondissement de l'Etat civil, après un débat autour de la question du nom de l'Arrondissement: «Etat civil de Bernex» alors qu'il concerne toute la Champagne.

Trois motions ont été renvoyées au Conseil administratif: «Espaces de liberté sur la commune pour les chiens» (PDC), «Fonds intercommunal pour l'accueil d'urgence: engager la discussion» (VDG)

et «Souriez, vous êtes filmé-e-s» (PDC). Une pétition contre l'implantation d'antennes 5G a été directement renvoyée au Conseil administratif.

Séance du 26 mai 2020

Séance extraordinaire et dernière de la législature 2015-2020, cette soirée fut marquée par la crise sanitaire du printemps et notamment ses conséquences sur les travaux du Conseil municipal, avec deux séances annulées. Les élus ont accepté deux crédits d'investissement:

- CHF 490'000.- pour la réfection des chaussées.
- CHF 1'895'000.- destinés à la réhabilitation de la dépendance de la mairie après une longue discussion sur la nécessité ou non, au vu du montant, d'engager une procédure AIMP pour l'attribution du mandat. Il a été précisé que le choix d'octroyer le mandat à l'architecte qui s'était occupé de la rénovation de la Mairie est tout à fait légal.

Une modification des statuts de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon a été votée. Les élus ont fait preuve d'enthousiasme par rapport au travail de la Fondation et ce projet de collaboration avec Aire-la-Ville.

Le municipal a refusé:

- Le crédit d'investissement de CHF 56'850.- pour l'achat de deux tableaux blancs interactifs et le remplacement de l'éclairage en LED à la salle de gymnastique de l'école de Cressy, estimant un manque d'information de la politique du DIP en matière d'outils numériques. Le Conseil municipal a en revanche demandé au Conseil administratif la mise en œuvre, dès cet été, de l'installation de l'éclairage de la salle de gym de Cressy en passant par le compte de fonctionnement avec demande d'un crédit budgétaire supplémentaire à l'automne.

Séance du 2 juin 2020

Installation du nouveau Conseil municipal de la législature 2020-2025.

Ouverture de cette séance très formelle par la doyenne du Conseil municipal, Madame Yvette Tornare, qui adresse quelques mots à l'assemblée.

1. Lecture de l'arrêté du Conseil d'Etat du 9 avril 2020 validant les élections des Conseils municipaux du 15 mars 2020, publié dans la Feuille d'Avis Officielle (FAO) du 14 avril 2020.
2. Prestation de serment des conseillers municipaux.
3. Election du bureau du Conseil municipal et de son premier président Martin Barcellini.
4. Nomination des diverses commissions et composition des commissions, fondations et groupements.

Séance du 22 septembre 2020

Cette première séance de travail du nouveau Conseil municipal a pu avoir lieu en présentiel, à la salle communale, grâce à un aménagement redimensionné aux contraintes imposées par les mesures sanitaires.

Durant cette soirée, les élus ont, entre autres, nommé les présidents-es et vice-présidents-es du local de vote pour 2021. L'essentiel de la séance a porté sur la présentation du budget communal 2021, qui a été renvoyé dans les commissions pour examen.

Les élus ont ensuite accepté de déléguer au Conseil administratif la compétence de passation d'actes authentiques.

Le Conseil municipal a également validé sur le siège les comptes de la Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance et un crédit d'investissement en vue de l'acquisition d'un véhicule et de plusieurs accessoires destinés aux services extérieurs, pour CHF 79'500.-.

Séance du 10 novembre 2020

La thématique principale de cette séance

était le vote du budget 2021, exercice financier le plus important de l'année.

Le budget de fonctionnement permet de délivrer toutes les prestations attendues pour l'ensemble de la Commune. Les investissements en revanche pour des rénovations de bâtiments ou pour l'étude d'un nouveau quartier font l'objet de votes de crédits spécifiques appelés délibérations. Le budget doit être équilibré, c'est-à-dire que les revenus doivent être équivalents aux charges. Les revenus proviennent majoritairement des impôts et les conseillers municipaux ont une petite marge de manœuvre sur l'impôt communal par le biais du centime additionnel. Les recettes étant une donnée fixe, le parlement communal analyse principalement les charges dans les différentes commissions.

Après un retour des différentes commissions, les élus ont accepté à l'unanimité le budget 2021 pour un montant de charges de CHF 15'378'125.95 et de revenus de CHF 15'124'366.95, l'excédent de charges s'élevant à CHF 253'759.-.

Ce budget a impliqué plusieurs mois de travail tant pour l'administration, le Conseil administratif et le Conseil municipal pour arriver à un résultat « équilibré » avec un excédent de charge acceptable.

Le personnel de l'administration participe à l'effort budgétaire d'une année économiquement difficile puisque les salaires ont été gelés pour l'année 2021. Deux votes ont ensuite eu lieu sur le montant de la taxe professionnelle et sur le FIDU, fond d'équipement permettant d'aider les Communes construisant des logements.

Avant ce débat, les élus ont rapidement approuvé les comptes de la Fondation pour le logement à Confignon.

Une autre délibération, concernant les charges de personnel liées aux rappels de cotisations CAP, a été rapidement discutée.

Une résolution a été votée pour la nomination d'un nouvel officier du corps

de sapeurs-pompiers de la compagnie intercommunale de Bernex et de Confignon, CRI-201, qui sera assermenté en juin 2021, en raison du Covid-19.

Séance du 8 décembre 2020

Lors de cette soirée, les conseillers municipaux ont tout d'abord voté à l'unanimité et sur le siège une délibération d'un montant de CHF 595'000.- pour des travaux au chemin Carabot.

Les élus se sont ensuite prononcés sur deux motions fusionnées en commission visant à lancer un certain nombre d'actions pour améliorer la qualité de l'eau de l'Aire. Le Conseil municipal étant très préoccupé par cette question suite à plusieurs pollutions en 2020, elle a été votée à l'unanimité du Conseil municipal. Une résolution intercommunale de protection de l'Aire, garantissant une qualité et une quantité suffisantes d'eau à l'Aire, déjà acceptée par Onex, Bernex, Lancy et Plan-Les-Ouates, a été votée positivement, sans passage en commission.

Deux autres propositions de résolution ont été refusées par le parlement communal. L'une visait à venir en aide aux réfugiés sur les îles grecques. L'autre proposait de préserver le patrimoine arboré à Cressy dans le cadre d'un projet de construction.

Politique

Séance des commissions et du Conseil municipal annulées de mi-mars à fin mai.

Le Conseil administratif prend seul les décisions nécessaires à la gestion des affaires communales selon les dispositions extraordinaires prévues à l'art. 48 de la loi sur l'administration des communes.

Prestation de serment des membres du nouveau Conseil municipal le 2 juin. Enregistrement et retransmission en direct des séances du Conseil municipal depuis le printemps 2020 sur le site confignon.ch.



Le coût de la protection
du milieu naturel
est beaucoup plus
faible que le coût
de sa reconstitution.
La défense de la
nature est rentable
pour les nations.”

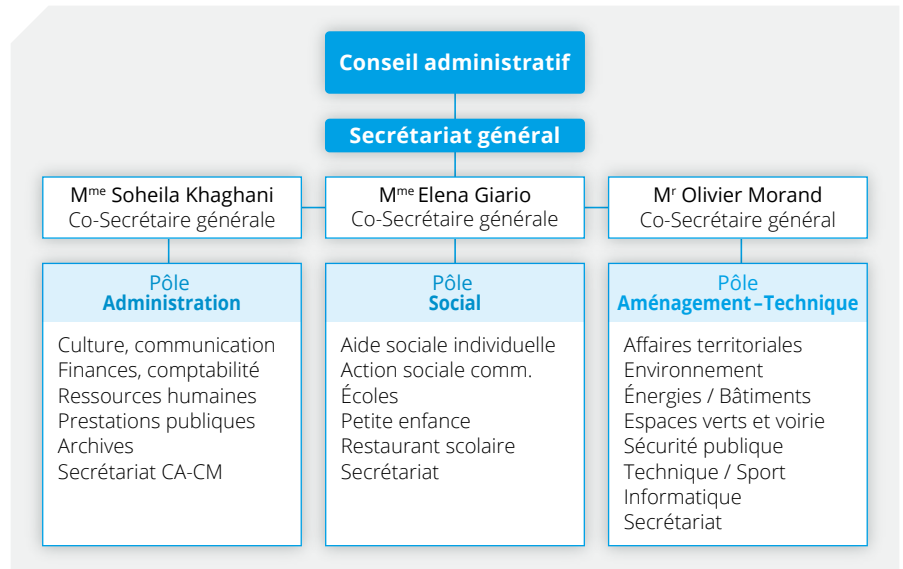
— *Philippe Saint-Marc*

Les points forts de 2020



Le Conseil administratif – objectifs législature 2020–2025

L'année 2020 a été marquée par le renouvellement de l'Exécutif de Confignon par les électeurs, pour la législature 2020-2025. Le Conseil administratif élu est composé depuis le 1^{er} juin 2020 de Mesdames Elisabeth Gabus-Thorens (VDG), Elisabeth Uldry Frossard (DC) et Nathalie von Gunten-Dal Busco (PDC).



Organisation de l'administration communale en 2020

Conseil administratif

Le nouvel Exécutif travaille au maintien de la qualité de vie à Confignon, avec pour objectifs d'assurer la continuité des prestations offertes à la population et d'accompagner le développement de la Commune. L'environnement et la durabilité sont au cœur de toutes les actions. Le Conseil administratif tient à préserver les espaces verts et le patrimoine naturel, à favoriser la mobilité douce et à entretenir les infrastructures existantes, en améliorant leur efficacité énergétique. Les défis pour cette législature sont aussi liés aux grands projets d'aménagement des Cherpines et de Vuillonnet. Le Conseil administratif souhaite aménager des quartiers de grande qualité, agréables à vivre et répondant aux besoins de la population. Il entend notamment prévoir des infrastructures sociales, scolaires, sportives et culturelles adaptées, favoriser l'intégration des bâtiments au patrimoine paysager, préserver les espaces naturels, créer de grands parcs publics arborés, prioriser les ressources d'énergie permettant d'atteindre le concept de société à 2000

Watts et développer des axes de mobilité douce cohérents et sécurisés. Durant cette législature, le Conseil administratif aura également à cœur d'être un acteur à part entière du développement économique de la Commune en inscrivant dans ses priorités la recherche d'entreprises à forte valeur ajoutée pour la zone industrielle des Cherpines.

La garantie des prestations s'inscrit comme l'un des objectifs principaux de la législature, ceci malgré les difficultés financières auxquelles Confignon doit faire face. Les ressources étant limitées, une gestion responsable et prévisionnelle des moyens reste primordiale afin de maîtriser les charges de la Commune, les investissements et l'endettement.

Administration

Les employés communaux ont fait preuve d'une grande flexibilité durant cette année marquée par une crise sanitaire sans précédent. Dès l'instauration des premières mesures prises par les autorités fédérales pour lutter contre la pandémie de Covid-19, l'administration

**La Mairie a modifié
ses horaires d'ou-
verture et accueille
la population le
lundi, mardi, jeudi,
vendredi de 8h à
12h et le mercredi
de 8h à 13h30**

s'est réorganisée afin de maintenir les prestations à la population. Avec l'aide du service intercommunal d'informatique (SIACG), les outils et connexions nécessaires à la continuité des activités à distance ont été mis à disposition du personnel. Le télétravail s'est ainsi déployé peu à peu et les séances ont été organisées pour la plupart en visioconférence.

La Mairie est restée ouverte et le personnel a assuré une permanence durant les mois de semi-confinement. Les espaces de travail, ainsi que le guichet, ont été réaménagés afin de protéger la santé des employés et des communi- ciers. Pour les personnes seules et vulnérables, la Mairie a mis en place un plan de solidarité. Les membres du personnel des services extérieurs, des bâtiments et des restaurants scolaires ont participé activement au plan de solidarité, effectuant des courses et des livraisons au domicile des personnes. Afin d'informer la population des décisions des autorités fédérales et cantonales, le Conseil administratif a régulièrement publié des communiqués sur le site internet de Confignon et collé des affiches relatives aux principales recommandations dans la Commune.

Ressources humaines

Au 31.12.2020, la commune comptait 37 employés dont 13 à temps plein et 24 à temps partiel, soit 26.3 ETP, 51 % de femmes et 49 % d'hommes en ETP.

- Nathalie Braunschweiler a été engagée à 80 % au mois de février 2020 en qualité d'urbaniste afin de renforcer le pôle aménagement et travailler sur les grands projets.
- Mario Rodriguez, co-Secrétaire général en charge du pôle aménagement et technique, a quitté la Commune suite à son élection au Conseil administratif de la commune de Plan-les-Ouates.

- Olivier Morand, architecte-urbaniste a été engagé en août 2020 pour reprendre la fonction de co-Secrétaire général et la direction du pôle technique et aménagement.

Finances

Comptes 2020: une situation stable

Avec l'entrée en vigueur de la Réforme fiscale et financement de l'AVS RFFA, l'année 2020 s'annonçait délicate. Finalement, même si 2020 aura été une année très particulière, les recettes fiscales ont été meilleures que les estimations transmises par le département des finances. Après plusieurs années de hauts et de bas, la Commune voit ses recettes fiscales se stabiliser et réalise même un boni de CHF 220'299.75, alors qu'une perte de CHF 350'000.- avait été inscrite au budget. Les comptes 2020 présentent un montant de CHF 15'458'587.99 aux charges et CHF 15'678'887.74 aux revenus. La pandémie durant l'année 2020 a eu un impact financier sur les comptes. Les restrictions sanitaires imposées ont conduit à l'annulation d'événements, avec pour conséquence une « économie » de charges de CHF 195'000.-.

La Commune a continué à investir timidement en 2020, soit un montant net de CHF 1'181'134.60. Certains projets ont pris du retard en raison de la pandémie. Le bilan reste stable avec des actifs et passifs à hauteur de CHF 52'146'282.15. Les capitaux propres sont en augmentation par rapport à 2019 alors que les capitaux de tiers baissent. Les efforts pour diminuer l'endettement communal commencent à se refléter dans les indicateurs financiers. La dette se situe à CHF 20 millions au 31.12.2020, soit un montant de CHF 1'211.- par habitant. La dette brute de 143.05 % par rapport aux revenus reste élevée.

Et encore

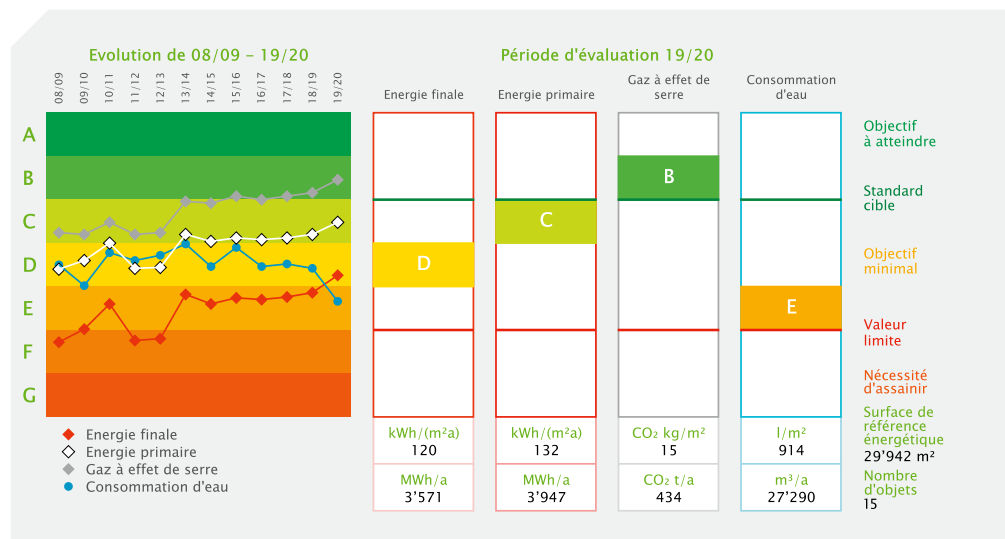
2020 en chiffres:

- 500 cartes journalières CFF au prix de 39.- (forte diminution par rapport à 2019: 1'315 cartes).
- 100 cartes d'identité.
- 114 autres documents officiels (changement d'adresse, arrivées dans la commune, formulaire et attestation de départ, certificat domicile Confédéré, déclaration domicile, attestation résidence, certificat séjour).
- 73 certificats de vie.
- 221 médailles pour chiens.
- La population résidente a diminué de 4'642 habitants en 2019 à 4'591 en 2020.
- La situation sanitaire a nécessité la mise en place de mesures pour les 7 cérémonies de mariage en 2020.
- 11 dossiers de naturalisations représentant 24 personnes ont été traités.
- Le tri des archives communales s'est poursuivi et 10 demandes de renseignements des services ont été traitées en 2020.
- La préposée aux archives réalise une formation diplômante en gestion documentaire.

Poursuivre tous ensemble le virage de l'urgence climatique

Après avoir financé en 2019 des pré-audits sur les bâtiments privés les plus énergivores du territoire tout en visant à terme leur sortie du fossile, Confignon poursuit sa transition énergétique et climatique en 2020. Au niveau immobilier, en associant les propriétaires privés à la démarche et au niveau de la mobilité en mettant l'accent sur les opportunités de l'éco-mobilité; plus particulièrement l'usage du vélo. Des mesures allant dans le sens de l'urgence climatique déclarée fin 2019 dans le Canton.

Sortir du fossile: en 2020, plus aucun bâtiment municipal n'est chauffé au mazout



Certificat énergétique mesuré selon SIA 2031:2009. Le patrimoine immobilier municipal en grand progrès de diminution d'émissions de CO₂. Source: rapport du 01.10.2008 au 30.09.2020, suisse énergie, enercoach.energiestadt.ch.

Sortir du fossile: un objectif incontournable

Montrer l'exemple est une condition essentielle pour inciter l'ensemble des acteurs à agir concrètement en faveur d'une transition énergétique sur l'ensemble du territoire. Une réalisation conséquente a été effectuée par la Commune en reliant deux réseaux de chauffage à distance (CAD) alimentés désormais à 99 % par des pellets / 1 % par du gaz et desservant huit ensembles de bâtiments, situés à proximité de la Place de l'Eglise, en énergie renouvelable.

Ce nouveau dispositif et sa gestion ont été rendus possibles grâce à la création d'une SA dont la Commune est partie prenante avec ED-Energie durable (groupe Serbeco).

Parallèlement, une première analyse des biens immobiliers privés a été proposée afin de permettre des modifications techniques et de comportements, visant une diminution de la consommation d'énergie et la sortie du fossile (voir encadré).

Mobilité douce: la « petite Reine » à l'honneur

L'un des effets de la pandémie a été la diminution de l'usage des transports publics. Même la vente des abonnements tpg avec rabais a subi une baisse d'intérêt.

Le vélo a par contre été plébiscité et c'est à point nommé que des vélos en libre-service (VLS) ont pu être implantés à Genève en août par la société *Donkey Republic*, en partenariat avec *Genève-roule*. Confignon accueille deux stations (Place de l'Eglise et Cressy). Celles-ci ont cependant peu été sollicitées au cours du premier semestre d'essai.

Avec trois communes voisines, Confignon a participé avec succès au premier Défi cycliste national *Cyclomania* visant à stimuler les déplacements à vélo.

La traditionnelle action *Bike to work* (à vélo au boulot), destinée aux employés communaux, a également été suivie durant un mois. A relever l'inscription de trois nouveaux collaborateurs parmi les 16 participants, 2'413 kms parcourus et un gain de CO₂ équivalent à 347 kgs.

Gestion des déchets

Les statistiques 2019 peuvent être qualifiées de stables par rapport aux deux années précédentes (taux de récupération = 51,8 %, 51,3 % en 2018 et 52,1 % en 2017). Si les déchets organiques poursuivent une courbe de croissance régulière, ce n'est malheureusement pas le cas des autres déchets recyclés (-12kgs/hab), alors que les incinérables n'enregistrent pas de réelle diminution.

Les résultats 2020 finalisés ne sont pas encore connus mais les effets de la pandémie auront probablement une incidence sur la production des déchets.

Une conférence et des ateliers *Zéro Déchet* ont été proposés aux habitantes et habitants afin d'amorcer, ici également, un virage pour une baisse conséquente des incinérables (idéalement moins 20 kgs/hab d'ici 2023) et intensifier une augmentation des déchets organiques.

L'accent sera désormais porté sur une diminution des incinérables au profit des déchets recyclés



Et encore

- L'énergie finale consommée au m² (tous les bâtiments et immeubles municipaux) a diminué de 28 % par rapport à 2012.
- La part des énergies renouvelables du chauffage /eau chaude des bâtiments de l'administration communale est de 41,2 % (bois, CADIOM, solaire, biogaz) et la diminution des énergies fossiles de 40 % par rapport à 2012 (administration et immeubles Fondation pour le logement).
- La part d'électricité Vitale vert ou soleil achetée par les habitants s'est élevée à 16,2 % et les autres productions renouvelables à 7,38 %, soit un total de 23,6 %.
- Estimation minimale des potentiels d'économies électriques et thermiques des « visites villas » : 10,16 MWh et 84,3 tonnes CO₂.
- Projet en faveur de la biodiversité : un jardin – forêt en permaculture dans le parc du CO de Vuillonnex a démarré en 2020 (avec une participation financière de Confignon).
- Recommandations environnementales destinées aux organisateurs d'événements.

Visites villas avec éco21-SIG

Cette campagne, mise sur pied par éco21-SIG avec le soutien de l'OCEN et de la Commune, a trouvé un écho très favorable auprès de la population puisque 105 visites ont pu être réalisées durant le second semestre, ceci malgré la situation sanitaire.

Un cinquième des propriétaires de villas a souhaité recevoir les conseils de spécialistes. La visite leur a permis d'obtenir du matériel favorisant les économies d'énergie, mais surtout d'analyser les consommations de leur ménage, leur indice de dépense de chaleur (IDC) et les potentiels d'amélioration et de remplacement des énergies fossiles par des énergies renouvelables.

Planifier des nouveaux quartiers et anticiper leur fonctionnement

Le pôle aménagement mène de front avec le Canton la conception de deux quartiers dont celui des Cherpines, constituant le plus grand morceau de ville réalisé à Genève depuis plus de 50 ans. Il est primordial d'y mettre les ressources et l'énergie adéquates. Plusieurs thématiques restent à résoudre, notamment la nécessité d'une liaison tangentielle transitant entre ces deux quartiers.



PLQ des Cherpines

Suite au lancement de la 2^{ème} enquête technique en décembre 2019, le plan localisé de quartier (PLQ) des Cherpines a encore évolué en 2020. Principalement sur la question des réservations des équipements publics. Le Conseil administratif s'est opposé avec succès à une modification de zone qui visait à transformer 7'000m² destinés initialement à l'école post-obligatoire pour y construire une centaine de logements. La taille de la future école primaire a également été modifiée. Initialement revue à la baisse par le Canton, elle a été redimensionnée pour correspondre aux besoins réels de ce futur quartier.

PLQ de Vuillonnex

L'année 2020 a été marquée par la mise à l'enquête technique du PLQ de Vuillonnex. Le Conseil administratif a no-

tamment souhaité augmenter la surface de pleine terre du quartier, préserver les arbres, revoir l'implantation du parking souterrain, la séparation des flux de transport. Il a également souhaité revoir le tracé du bus, l'aménagement du parc de Vuillonnex et la relocalisation du tennis. En réponse au préavis communal, l'office cantonal des transports (OCT) s'est engagé à étudier les variantes de tracé de la ligne de bus à une plus large échelle. Et l'office de l'urbanisme (OU) va mandater une étude de relocalisation du tennis. Finalement, le Conseil administratif a demandé une révision de la densité du quartier jugée trop élevée.

Plan directeur communal

Le plan directeur communal a été mis en ligne sur le forum de l'aménagement. Ce document est en cours de consultation dans les différentes commissions politiques de la nouvelle législature.

Cet examen permet aux conseillers municipaux d'apporter des commentaires pour finaliser le document qui orientera le développement de Confignon pendant 10 ans.

Les enquêtes techniques des futurs quartiers de Vuillonnex et des Cherpines ont été poursuivies en 2020

Promenades thématiques

L'étude pour la création de promenades thématiques a été poursuivie en 2020. Portant sur la nature et l'histoire de Confignon, elles seront aménagées sur le coteau, la plaine de l'Aire et à Cressy. Le crédit de réalisation interviendra en 2021 pour une réalisation prévue en 2022, avec un délai consacré à la mise en place de contenus impliquant un travail de recherches, de lectures et d'interviews.

Académie du Servette FC aux Evaux

Confignon a participé à l'anticipation de l'arrivée de l'Académie du Servette FC aux Evaux, en collaboration avec la

Fondation des Evaux. Afin que cette installation temporaire ait lieu dans le respect de l'environnement, sans réduction des prestations du centre sportif et en limitant les nuisances sur le quartier de Cressy. Des études de mobilité ont aussi été lancées.

Centre intercommunal de voirie (C.I.V.)

En 2020, les communes de Bernex, Onex et Confignon ont sollicité le bureau Signa-terre pour la réalisation d'un audit énergétique et de gestion du bâtiment du Centre Intercommunal de Voirie (C.I.V.). Ceci afin d'améliorer les qualités énergétiques des locaux et planifier les travaux d'entretien à long terme.

Et encore

- *Un crédit d'étude d'un montant de CHF 28'000.- pour l'extension de la zone 30km/h – Praleta a été accepté à l'unanimité en janvier 2020. Une fois l'étude achevée, en 2021, un crédit de réalisation sera déposé.*
- *La commune de Confignon est toujours invitée à suivre le développement du grand projet de Bernex-Est. Bien que concernée uniquement par le développement du quartier de Vuillonnex, cet important développement de Bernex (goutte Saint Matthieu, boulevard des Abarois,...) aura des répercussions indirectes sur Confignon, notamment en matière de développement des transports.*
- *Une voie verte inscrite au projet d'agglomération et destinée aux modes doux reliera Bernex à Genève en transitant par les Evaux. Des discussions sont en cours pour finaliser son tracé et la clé de répartition financière à la charge des communes.*

Protection de l'Aire, cahier de doléances

En septembre 2020, plusieurs associations ont adressé aux Communes concernées et au Canton un « cahier de doléances: constat et propositions pour davantage de protection de l'Aire, de sa plaine et de son valon ». Ce document, regroupant 43 doléances, permet aux administrations concernées de coordonner leurs politiques publiques. Le Canton et les Communes se sont réunis pour apporter des solutions concrètes. Un comité de pilotage, réunissant les Exécutifs et le Conseiller d'Etat en charge du territoire, proposera à terme un instrument de protection de la rivière.

Après la renaturation de l'Aire, Confignon avait déjà sollicité le Canton en vue de réaliser un plan de site.

*ASC, ASBEC, APAA, SAUVEGARDE GENEVE, ARPACC, AVO, SOS PATRIMOINE

Maintenir le lien social

La pandémie imposant des distances, limitant les rencontres et empêchant la mise en place d'événements festifs a été un vrai défi pour le pôle social en 2020. Ces fermetures ont notamment conduit la Commune à réinventer les manifestations et à faire preuve de créativité afin de proposer de nouvelles manières de vivre des expériences ensemble. Sans oublier notre engagement pour que les personnes fragilisées par la situation trouvent l'aide nécessaire.



Repas en l'honneur des couples ayant 50 ou 60 ans de mariage, version covid-compatible.

Le centre aéré de Bernex et Confignon

Confignon s'est associée à Bernex pour proposer un centre aéré aux enfants de 4 à 12 ans, organisé pour la première fois sur le territoire de la commune voisine, à l'école de Lully.

Dix places y ont été réservées pour Confignon durant les cinq semaines d'activité et 33 enfants de Confignon y ont été accueillis durant une ou plusieurs semaines.

L'équipe d'animation, engagée par la

Fondation Genevoise pour l'Animation Socioculturelle (FASc), a proposé des activités variées et des sorties dans la région, dont de très belles découvertes de la nature au bord de l'Aire.

Le plan de solidarité communale

Mis en place entre le 23 mars et le 19 juin, sous la coordination du pôle social, le plan de solidarité communale a permis d'apporter une aide ponctuelle ou régulière à plus d'une centaine de personnes, grâce à une vingtaine de collaboratrices et collaborateurs de tous les services de la Mairie.

15 jeunes de Confignon ont été accompagnés par les Conseillères en insertion de Cap&emploi

Prestations offertes:

- Envoi de 600 courriers aux concitoyens de plus de 65 ans et aux personnes isolées, rappelant la situation, les consignes et présentant les prestations mises en place par la Mairie;
- Campagne d'affichage dans l'espace public, les commerces, les bâtiments communaux, les allées afin d'expliquer la démarche à toute la population;
- Création d'une ligne téléphonique dédiée, atteignable les matins de 8h à 12h, permettant de demander de l'aide, signaler une préoccupation pour une personne ou obtenir des informations sur la situation sanitaire;
- Appels aux aîné-e-s: 320 personnes de 75 ans et plus, n'étant pas prises en charge par l'Imad, ont été contactées par téléphone pour prendre des nouvelles, s'assurer qu'elles aient bien lu la lettre proposant les prestations de la Mairie et savoir si elles avaient des besoins particuliers;
- Le service social a gardé le lien avec les seniors et avec ses bénéficiaires habituels tout au long de la crise sanitaire;
- Courses alimentaires et livraisons pour 21 personnes, avec une moyenne de 15 courses par semaine.

Rencontres entre les habitantes et habitants de Cressy

Suite à diverses plaintes relatives à des incivilités (nuisances sonores nocturnes et littering) et à la présence de jeunes dans l'espace public, dont les utilisateurs des locaux en gestion accompagnée au sein de l'école de Cressy, les Autorités communales ont engagé des démarches pour une amélioration du bien vivre au sein du quartier.

Plusieurs rencontres ont réuni, dans des configurations différentes, les habitantes et habitants, les Autorités, les Travailleurs sociaux hors murs de la FASE (TSHM), les Polices municipale et cantonale, les services communaux. Des engagements ont été pris, des groupes de contact créés, afin de faciliter la communication et d'éviter les conflits. Malgré les avancées satisfaisantes obtenues par ces démarches, les locaux en gestion accompagnée ont été fermés, suite à des manquements graves intervenus durant les fêtes de fin d'année.

Action tutorat à Cressy

Suite au constat de grande fragilité de certaines familles démunies dans le suivi et l'accompagnement des enfants et des adolescents, tant du côté éducatif que de celui des apprentissages, les communes de Bernex et Confignon ont sollicité l'association RELIANCE pour un partenariat. Depuis la rentrée 2020, 11 enfants sont encadrés dans un tutorat et bénéficient d'un suivi hebdomadaire par des tutrices et tuteurs de la région. L'action vise à un renforcement des capacités, des compétences et de l'estime de soi des adultes, des enfants et adolescents, afin de limiter l'échec scolaire, faciliter l'intégration et l'insertion professionnelle. L'établissement Confignon-Cressy et la FASE sont partenaires de ce projet.

Et encore

- *Sur les 15 personnes fêtant leurs 90 ou 100 ans en 2020, 5 ont pu recevoir une visite des autorités, à domicile ou en EMS; la situation sanitaire et personnelle a considérablement réduit cette action.*
- *La distribution des traditionnels cabas de Noël, destinés aux personnes de 85 ans et plus, a été maintenue. Si une majorité des personnes concernées a souhaité la visite des Autorités à cette occasion, les bénéficiaires pouvaient également choisir de recevoir simplement la livraison ou de passer chercher le cabas à la Mairie.*
- *La crèche et les restaurants scolaires ont accueilli les enfants au bénéfice du service d'accueil minimum durant la période du semi-confinement. Grâce à l'engagement des équipes et à une bonne coordination avec les partenaires, tous les besoins ont pu être satisfaits.*
- *Nombre d'événements traditionnellement organisés par le pôle social n'ont malheureusement pas pu avoir lieu, dont le Repas des aînés, la fête des Promotions, les Promotions citoyennes, l'Arbre de Noël. Il en a été de même pour plusieurs actions mises en place par les associations communales et soutenues par la Commune.*

Prendre soin des infrastructures communales

Après des cycles de constructions de bâtiments et de routes, il est indispensable de pouvoir porter une attention sur la rénovation et l'entretien du patrimoine communal. La réhabilitation de la dépendance de la Mairie ainsi que la réfection des routes communales sont des exemples d'opérations indispensables pour le maintien de la valeur du patrimoine administratif.



École de Confignon.

Le pôle technique, le service des bâtiments et les services extérieurs ont travaillé durant l'année 2020 sur des opérations visibles comme des travaux d'entretien et la réfection de routes ou sur de bâtiments mais aussi sur des opérations moins spectaculaires comme l'entretien de fenêtres, le nettoyage de tags ou la réfection de canalisations.

Réhabilitation de la dépendance de la Mairie

L'étude de la réhabilitation de la dépendance de la Mairie en salle destinée à recevoir du public lors d'événements de toutes natures étant achevée, un crédit de réalisation de CHF 1'850'000.- a été voté à une large majorité en mai 2020.

Il permettra notamment de revoir complètement l'isolation thermique et les installations de chauffage de la mairie et de la dépendance. La salle et sa petite scène accueilleront des événements culturels. Un bar-cuisine et une galerie compléteront cet aménagement. L'espace sera aussi disponible à la location pour des événements privés (mariages, anniversaires...).

Réfection des chaussées (phase 1)

L'entretien des routes a fait l'objet d'une investigation par le bureau d'ingénieurs et laboratoire routier (Ertec SA), retenu à la suite d'un appel d'offre. Une investigation technique de la qualité du ré-

seau routier communal a été effectuée en 2020, en procédant à un relevé visuel des dégradations, à quelques carottages ainsi qu'à des mesures de portance des chaussées. Ces investigations techniques ont permis de cartographier l'état des routes, de définir la nature des entretiens à entreprendre et d'estimer les budgets nécessaires aux travaux. La Commune s'est ainsi dotée d'un plan de gestion du réseau routier lui permettant de dépasser une vision au coup par coup. Un premier plan, élaboré pour la période 2014-2018, a été mis à jour pour 2019-2022.

Un crédit d'investissement de CHF 490'000.- pour la réfection des chaussées – phase 1 a été accepté à une large majorité en mai 2020. Les routes partiellement ou entièrement réfectionnées en 2020 sont: chemins des Grands-Champs, de Murcie, de Narly, du Contour-d'Arare, de Sur-Bottand, du Vignoble, Chaumont, de Cressy, de la Boule et Promenade des Rêveries. Les travaux se poursuivront sur d'autres tronçons en 2021.

L'entretien préventif a pour objectif d'intervenir sur les bâtiments et les routes avant l'apparition de dégâts coûteux

Rénovation lourde de bâtiments communaux

Les bâtiments comme la salle communale ou l'école de Confignon montrent des signes de fatigue nécessitant des réparations importantes.

Un crédit d'investissement de CHF 95'000.- a notamment été voté, en janvier 2020, pour la réfection de l'étanchéité du préau de Confignon.

Un audit de l'ensemble du parc communal sera entrepris par la suite pour déterminer les priorités et les efforts financiers à réaliser sur le patrimoine administratif communal. Cet audit sera le fil conducteur des rénovations communales pour les 10 prochaines années.

Réalisation du verdissement du préau de l'école de Cressy

Le projet de verdissement du préau de Cressy et de ses alentours a été accepté à l'unanimité (moins une abstention) au Conseil municipal de janvier 2020 pour un montant de CHF 762'000.-.

Le chantier a commencé en automne 2020 après la finalisation du projet définitif et les mises en soumission. Ce projet permettra d'ombrager le préau de l'école de Cressy et d'ajouter de la végétation sur l'axe vert jouxtant l'école. Les petites buttes végétalisées atténueront le bruit subi par le voisinage de l'école. Une petite zone, comportant du mobilier sportif pour adultes, améliorera également la qualité de ces espaces. Cet aménagement attendu par la population et cofinancé par la commune de Bernex sera achevé dans le courant de l'année 2021.

Et encore

- Le Conseil municipal a refusé, en mai 2020, un crédit d'investissement de CHF 56'850.- pour l'achat de deux tableaux blancs interactifs et pour le remplacement de l'éclairage en LED à la salle de gymnastique de l'école de Cressy.
- Un véhicule 4x4 et des accessoires (remorque et motofaucheuse) ont été acquis en septembre 2020 pour un montant de CHF 79'500.-.
- La cérémonie officielle de remise du Prix 2019 du paysage du Conseil de l'Europe pour le projet de renaturation de l'Aire, prévue en 2020, a été reportée en 2021 en raison de la pandémie.

La culture frappée de plein fouet par la pandémie

La culture a joué les équilibristes en ces temps de pandémie et la saison culturelle 2020 a été fortement impactée par les conséquences de la crise sanitaire. La Commune a tenu à soutenir les artistes et les intervenants culturels programmés à Confignon. Les subventions culturelles 2020 ont été versées dans leur intégralité.



« Ne m'appellez plus jamais mon petit lapin » de Chine Curchod.

Le projet de réhabilitation en lieu culturel et associatif de la dépendance de la Mairie a été accepté par le Conseil municipal

Comment concilier programmation culturelle et mesures sanitaires liées à la pandémie de Covid-19 ? Ce défi exceptionnel, le service de la Culture et de la Communication a dû le relever, en étroite collaboration avec la Conseillère administrative en charge de la culture. Avec pour objectif d'offrir à la population l'occasion de maintenir un lien avec la culture en

adaptant les événements programmés, lorsque cela était possible, dans le respect des consignes sanitaires.

Certains spectacles, conférences ou événements programmés ont dès lors pu avoir lieu pour le plus grand plaisir d'un public brutalement privé d'accès à des événements culturels rassembleurs, dès mars 2020.

En juillet 2020, nous avons pu reprendre notre programmation pour le plus grand plaisir du public. Les 2 et 3

juillet, le parc de la Mairie a accueilli sa deuxième édition du Théâtre au Parc avec « Le souper », mis en scène et interprété par les comédiens genevois Thierry Piguët et Miguel Fernandez. Satire d'une nuit de conspirations anti royales, le spectacle a ravi plus de 160 spectateurs confortablement installés sur des transats ou dans l'herbe. En raison des mesures sanitaires, la jauge de spectateurs était limitée à 80 personnes, sur inscription et le périmètre de la manifestation délimité.

Fin août, les transats ont été installés pour le cinéma en plein air. A l'école de Cressy le jeudi 20 août pour la projection de « M. Popper et ses pingouins » et le vendredi 21 août sur la place du village devant « La famille Béliet ». Des rendez-vous estivaux prisés par les habitants chaque année plus nombreux à y participer.

Dernier événement culturel proposé en 2020, la Semaine de la démocratie s'est déroulée en plusieurs étapes. Avec tout d'abord deux journées d'ateliers autour des thématiques de participation



discussion suivant le film, en présence de notre Maire Elisabeth Gabus-Thorens et de la benjamine du Conseil municipal de Confignon, Céline Kunz.

Soutien aux artistes

Neuf événements culturels programmés en 2020 à Confignon ont été annulés*, mais la majorité a heureusement pu être reprogrammée en 2021 et 2022.

Tout au long de l'année, la Commune a tenu à soutenir les artistes et les intervenants dont les prestations ont été annulées. Les cachets ont été versés à hauteur de 50 % des montants prévus sous contrat et les subventions culturelles ont, quant à elles, été payées dans leur intégralité.

Et encore

- Après une séance de yoga en 2019, Antigél a refait le plein le 2 février à la salle de gym de l'école de Cressy pour une séance de tai chi à laquelle ont participé plus d'une centaine de personnes.
- Le 23 février, quelques jours avant les décisions de semi-confinement en Suisse, nous avons accueilli « Ne m'appellez plus jamais mon petit lapin » de Chine Curchod, à la salle communale. Le spectacle de marionnettes a ravi une septantaine de jeunes et moins jeunes spectateurs qui ont ensuite profité d'un goûter et participé, pour la plupart, à l'atelier de confection de marionnettes proposé par Esther Rizzo.
- Le 24 septembre, l'aula de l'école de Confignon a accueilli une conférence du Museum d'Histoire naturelle pour un public très restreint. La thématique pointue sur l'ADN n'a attiré qu'une dizaine de passionnés.

citoyenne et d'égalité, proposées les 6 et 8 octobre dans les classes primaires des écoles de Confignon, par Amnesty International. Le 8 octobre, la population était invitée à une projection en soirée du film suisse « L'Ordre divin » à la salle communale. Plus de 80 personnes ont répondu présent, malgré des mesures sanitaires renforcées et participé à la

* Partenariat avec le festival Groove'N'Moove, concert classique de l'ensemble Amalgame pour la Fête de la musique, la projection de *Made in Bangladesh* en partenariat avec le FIFDH, théâtre *Le Malade imaginaire*, spectacle pour enfants *Eliot et Margotte*, conférence sur le Mustang, concert *Archi Luminosi* à l'Eglise, dictée publique avec Bernex. Récital de piano en partenariat avec les Créatives. Ainsi que le festival intercommunal et transfrontalier F-Lex.

Communication

L'année 2020 a été marquée par une recrudescence de communications officielles et internes à la Mairie, en lien avec la pandémie. Il tenait à cœur au Conseil administratif de diffuser et actualiser régulièrement les informations utiles à la population par la distribution de flyers, de communiqués sur le site Internet et via les réseaux sociaux. L'administration a préparé un projet de refonte du site Internet communal, visant à améliorer les prestations en ligne. Afin de répondre aux besoins des services communaux, le journal le Confil'ien a vu sa pagination passer de 16 à 20 pages de manière pérenne. Une volonté de l'Exécutif d'étouffer cet outil de communication papier très apprécié par la population.

La sécurité engagée dans les actions en lien avec la pandémie

La pandémie a sollicité l'ensemble des acteurs de la sécurité communale pendant l'année 2020. Les pompiers volontaires, la protection civile et la police municipale ont été engagés en appui à la police cantonale.



Centre régional d'intervention CP 201

Police municipale

La plupart des manifestations ayant été annulées, la tâche de la police municipale a été allégée et a permis de répondre aux nombreuses sollicitations en relation avec la crise sanitaire.

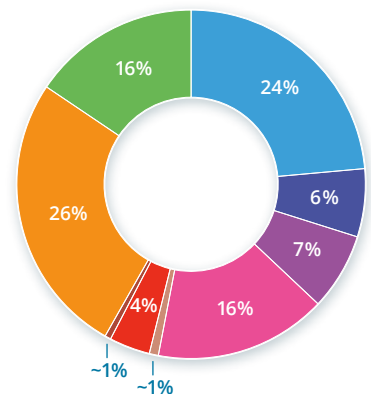
Lors de la première vague, la police municipale a été subordonnée à la police cantonale, sur arrêté du Conseil d'Etat, avec pour mission principale de garantir le respect des mesures sanitaires et la sécurité de la population, en marquant une présence accrue sur le terrain. Des patrouilles pédestres préventives ont régulièrement été effectuées auprès des promeneurs, en particulier au bord de l'Aire.

Lors de la seconde vague, le service n'était plus subordonné à la police cantonale et son activité n'a pas été impactée. Une étroite collaboration entre les deux institutions a été maintenue, afin de coordonner les actions visant à garantir le respect des mesures sanitaires.

Durant l'année 2020, la police municipale a recensé une augmentation des réquisitions, pour des problèmes de stationnement sur les domaines privé et public, de nuisances sonores, de voisinage et de salubrité. Malgré la pandémie, les APM ont poursuivi les tâches de contrôle des

radars préventifs et du stationnement et mené des actions de prévention, de sensibilisation, de sécurité et de tranquillité publique, en particulier à proximité de l'école de Cressy, du CO de Vuillonnet et du parc de jeux de Chaumont.

Activités du service et événements



- Administration/AO/Contravention Rapport
- Domaine public/Affichage/Chantier Signaux/Déprédation
- Sécurité/Stupéfiant/Bruit/Covid-19
- Contrôle/Circulation/PréDire/Personne Véhicule/Stationnement
- Circulation/Accidents/Plantons/Radar
- Animaux/Chiens
- Domaine privé
- Écoles/Surveillance/Prévention/Ilotage
- Patrouilles intercommunales
- Alarme/Feu/Incendie/Malaise

Il a été difficile de mener en parallèle les missions de base et celles en lien avec la gestion de la pandémie

ORPC

L'Organisation régionale de la protection civile Lancy-Cressy (ORPC) a été sollicitée dès la fin février pour appuyer les actions en lien avec la pandémie dans le Canton. La protection civile a été engagée pour toute la durée de la crise au Centre Médical d'Onex (CMO) où elle a aidé principalement au tri des patients.

Elle a également participé à

- la livraison de repas pour l'EMS de Beauregard;
- la livraison de médicaments pour la pharmacie du CMO;
- la distribution de gel hydro-alcoolique et de masques dans les bus;
- la préparation de repas pour les personnes sans domicile séjournant aux Vernets;
- la gestion des flux à l'entrée de bâtiments des Hôpitaux universitaires de Genève (HUG).

CRI 201

Le Centre régional d'intervention CRI 201 a également été engagé dans des actions en lien avec la pandémie. En 2020, les sapeurs-pompiers volontaires ont réalisé plus de 130 interventions.

Sport en berne en 2020

Les activités sportives ont été fortement impactées par la pandémie. Interdites durant plusieurs semaines au printemps, elles ont pu reprendre partiellement en été, avant d'être à nouveau touchées par les mesures sanitaires à l'automne. Un casse-tête pour les associations et clubs sportifs de la Commune, contraints de s'adapter à des mesures variant parfois d'une semaine à l'autre.

Les restrictions imposées aux activités sportives ont varié en fonction de l'âge des participants, du contexte et du type d'activité. Face à cette situation complexe, le Conseil administratif a souhaité permettre, autant que possible, le maintien des activités dans les locaux communaux. L'administration a œuvré en soutien aux associations, qui ont investi beaucoup d'énergie pour gérer les contraintes: groupes de taille réduite, plans de protection, restructuration, voire annulation des cours ont été leur quotidien durant de nombreux mois.

Les deux semaines multisports, organisées en été par la Commune, en collaboration avec la FASE, ont pu avoir lieu, pour le plus grand bonheur des 35 jeunes de 12 à 16 ans inscrits.

Et encore

- *En remplacement de l'ancien Mercedes 309, la compagnie CRI 201 a reçu en 2020 un nouveau véhicule Iveco « porte-tuyaux ».*
- *Sur un total de 900 heures d'interventions, 24% ont eu lieu sur Confignon. 41% des interventions ont été effectuées avec le SIS et 59% par le CRI 201 seul. Les incendies et fumées représentent 25% des sorties.*
- *Mobilisée depuis mars 2020 par un décret du Conseil d'Etat, la PC de Lancy-Cressy a réalisé un total de 1263 jours de service pour 162 astreints mobilisés.*
- *Le FC Signal Bernex a accueilli une centaine de jeunes joueurs de Confignon dans son école de football.*
- *Les cours de basket périscolaire du Bernex Basket, à l'école de Cressy (partenariat avec les communes de Bernex et Confignon), ont attiré 15 jeunes de la 4P à la 7P à la rentrée 2020.*
- *La piste d'athlétisme des Evaux a été rénovée et homologuée en 2020.*
- *Le centre sportif intercommunal des Evaux a accueilli 30 activités organisées par des associations et clubs sportifs, pour quelques 1'800 personnes (contre 10'000 les années précédentes).*

La sécurité, une mise en réseau de l'ensemble des acteurs

Plus que jamais, la sécurité a réuni l'ensemble des acteurs complémentaires qui doivent se coordonner. La police cantonale travaille main dans la main avec la police municipale, la protection civile et les pompiers volontaires. Une collaboration étroite s'effectue également avec les acteurs sociaux, notamment les travailleurs sociaux hors murs (TSHM) auprès des adolescents et jeunes adultes.



L'avenir porte l'énergie
du présent comme
le passé en est le socle."

— *Fabrice Lacombe*

Index des annexes

Commune de Confignon
Rapport et résumé de l'exercice



Fondation d'intérêt public communal
pour le logement à Confignon



Fondation d'intérêt public
communal pour les institutions
de la petite enfance à Confignon



Organisation régionale de
la protection civile de Lancy-Cressy



Centre régional d'intervention
CRI 201 à Bernex



Centre intercommunal de voirie de
Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex



Groupement intercommunal
pour l'accueil familial de jour
Rhône-Sud à Genève



Fondation des Evaux
Centre intercommunal de sports,
loisirs et nature des Evaux



Annexe I

Commune de Confignon Rapport et résumé de l'exercice

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
au Conseil municipal de la

**Commune de Confignon
Confignon**

Genève, le 12 avril 2021
66/ema/6

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Bérar SA
Rue de la Corralerie 26
Case postale 5024
1211 Genève 11
Suisse

Tel +41 (0)22 311 35 44
Fax +41 (0)22 311 45 88
E-mail contact@bfbge.ch
Web www.bfb.ch

Fondée en 1892

BfB

Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux,
Madame le Maire, Mesdames les Conseillères administratives,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de la Commune de Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultat, le compte des investissements, le tableau des flux de trésorerie et les annexes pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Selon le modèle de comptes annuels du manuel MCH2 pour les communes genevoises, le message du Conseil administratif (annexe 1) constitue un élément des comptes annuels. Toutefois, les indications de ce message n'ont pas été vérifiées lors de notre audit.

Responsabilité des magistrats communaux

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe aux magistrats communaux. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les magistrats communaux sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

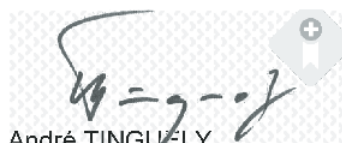
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels défini selon les prescriptions des magistrats communaux.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

BfB Société Fiduciaire
Bourquin frères et Béran SA


André TINGUÉLY
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable
Olivier DESMEULES
Expert-réviseur agréé**Annexes :**

- Comptes annuels (détail ci-après)

Commune de Confignon

Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	5'950'770.76	5'713'588.53
Créances et actifs de régularisation	5'700'228.26	5'512'400.00
Placements financiers	367'100.00	439'078.00
Immobilisations du PF	6'364'640.41	5'745'140.41
Total patrimoine financier	18'382'739.43	17'410'206.94
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	29'448'068.69	30'861'564.96
Prêts et participations permanentes	3'927'107.03	3'927'107.03
Subventions investissements	388'367.00	345'727.00
Total patrimoine administratif	33'763'542.72	35'134'398.99
TOTAL DE L'ACTIF	52'146'282.15	52'544'605.93

PASSIF	2020	2019
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	1'551'631.41	1'564'327.12
Provisions à CT et LT	1'216'992.94	1'737'920.76
Engagements financiers à CT et LT	21'105'000.00	21'190'000.00
Engagements envers les financements spéciaux	69'593.75	69'593.75
Total capitaux de tiers	23'943'218.10	24'561'841.63
Capitaux propres		
Fonds enregistrés comme capital propre	153'230.46	163'908.50
Excédent du bilan	28'049'833.59	27'818'855.80
Total capitaux propres	28'203'064.05	27'982'764.30
TOTAL DU PASSIF	52'146'282.15	52'544'605.93

CHARGES	2020	BUDGET	2019
Charges de personnel	4'161'901.15	4'050'714.00	4'037'553.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	3'231'103.45	3'250'684.51	3'720'293.14
Amortissements du PA	2'540'130.87	2'686'938.41	2'572'627.18
Charges financières	724'600.80	307'000.00	304'660.88
Charges de transfert	4'800'851.72	4'989'183.08	4'846'589.85
TOTAL DES CHARGES	15'458'587.99	15'284'520.00	15'481'724.05
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	220'299.75	-350'000.00	711'843.17

REVENUS	2020	BUDGET	2019
Revenus fiscaux	12'842'687.78	12'284'169.00	12'500'609.35
Taxes	748'155.03	530'396.00	687'503.84
Revenus financiers	729'152.44	738'160.00	763'545.01
Revenus de transfert	1'358'892.49	1'381'795.00	2'349'943.71
Revenus extraordinaires	0.00	0.00	-108'034.69
TOTAL DES REVENUS	15'678'887.74	14'934'520.00	16'193'567.22

Annexe II

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

**Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon
Confignon**

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.



Membre d'EXPERTSuisse

Membre FIDUCIAIRE | SUISSE

Rue Jacques-Grosselin 8 • Case postale 1812 • 1227 Carouge - Genève • Tél. +41 (0)22 827 48 88 • Fax +41 (0)22 827 48 84
www.chavaz.ch • E-mail: info@chavaz.ch

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 29 avril 2021

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2020 comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Comptes des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Fondation d'intérêt public communal pour le logement à Confignon

Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019 *
Patrimoine financier		
Actifs à court terme	1'243'068.04	832'556.72
Immobilisations corporelles PF	47'165'296.70	47'080'804.60
Total patrimoine financier	48'408'364.74	47'913'361.32
TOTAL DE L'ACTIF	48'408'364.74	47'913'361.32

PASSIF	2020	2019 *
Capitaux de tiers		
Engagements à court terme	495'509.80	524'803.50
Engagements à long terme	33'752'127.30	34'110'067.30
Total capitaux de tiers	34'247'637.10	34'634'870.80
Capitaux propres		
Financements spéciaux	929'650.00	929'650.00
Réserves liées au retraitement du PF	0.00	0.00
Capital de dotation	2'014'810.00	2'014'810.00
Excédent du bilan	11'216'267.64	10'334'030.52
Total capitaux propres	14'160'727.64	13'278'490.52
TOTAL DU PASSIF	48'408'364.74	47'913'361.32

CHARGES	2020	2019 *
Charges de personnel	93'326.66	90'470.25
Biens, services et autres charges d'exploit.	815'146.32	754'072.64
Charges d'intérêts	609'359.56	615'500.50
Charges financières	62.30	1'318.20
TOTAL DES CHARGES	1'517'894.84	1'461'361.59
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	882'237.12	1'030'501.85

REVENUS	2020	2019 *
Produits des biens-fonds du PF	2'400'128.71	2'491'860.19
Revenus des intérêts	3.25	3.25
TOTAL DES REVENUS	2'400'131.96	2'491'863.44

* Comptes 2019 non votés par le Conseil municipal

Annexe III

Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la petite enfance à Confignon

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

**Rapport de l'organe de révision
au conseil de fondation de
Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon
Confignon**

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les membres,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints de Fondation d'intérêt public communal pour les institutions de la Petite Enfance à Confignon, comprenant le bilan, le compte de résultats, le compte des investissements, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la Norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 9 avril 2021

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels 2020 comprenant :

- Bilan
- Compte de résultat
- Comptes des investissements
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

**Fondation d'intérêt public communal pour les institutions
de la petite enfance à Confinon**
Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019 *
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	127'401.44	122'146.29
Marchandises	7'687.85	1'376.90
Total patrimoine financier	135'089.29	123'523.19
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	1.00	1.00
Total patrimoine administratif	1.00	1.00
TOTAL DE L'ACTIF	135'090.29	123'524.19

PASSIF	2020	2019 *
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	125'090.29	113'524.19
Total capitaux de tiers	125'090.29	113'524.19
Capitaux propres		
Autres capitaux propres	10'000.00	10'000.00
Total capitaux propres	10'000.00	10'000.00
TOTAL DU PASSIF	135'090.29	123'524.19

CHARGES	2020	BUDGET	2019 *
Charges de personnel	2'452'244.72	2'401'027.08	2'311'808.75
Biens, services et autres charges d'exploit.	465'540.13	469'050.00	426'105.24
Amortissements du PA	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	2'917'784.85	2'870'077.08	2'737'913.99
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2020	BUDGET	2019 *
Taxes	942'604.80	880'210.00	837'978.80
Revenus divers	0.00	0.00	0.00
Revenus de transfert	1'975'180.05	1'989'867.08	1'899'935.19
TOTAL DES REVENUS	2'917'784.85	2'870'077.08	2'737'913.99

* Comptes 2019 non votés par le Conseil municipal

Annexe IV

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision au Conseil intercommunal de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, Lancy, sur l'exercice 2020

Rapport de l'organe de révision sur les comptes annuels

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément au mandat qui nous a été confié, des comptes annuels ci-joints de l'Organisation Régionale de la Protection Civile de Lancy-Cressy, comprenant le bilan, le compte de résultats et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au Conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil intercommunal est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur,

Audit

Comptabilité

Expertise & Conseil

Fiscalité

Payroll

Corporate finance

Berney Associés

de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 tel que présenté dans le manuel d'utilisateur pour les communes genevoises.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Berney Associés Audit SA

BA Signature électronique authentifiée



Marina CHRISTE
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable

BA Signature électronique authentifiée



Sébastien BRON
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels (bilan, compte de résultats et annexe)

1207 Genève
Rue du Nant 8
+41 58 234 90 00

1003 Lausanne
Rue Étraz 4
+41 58 234 91 00

1700 Fribourg
Boulevard de Pérolles 37
+41 58 234 93 00

1896 Vouvry
Rue Arthur Parchet 1
+41 58 234 90 20

1950 Sion
Place de la Gare 2
+41 27 322 75 40

En ligne
berneyassociés.com
info@berneyassociés.com

Organisation régionale de la protection civile de Lancy-Cressy

Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019
Patrimoine financier		
C/C Ville d'Onex	154'213.00	157'439.00
C/C Commune de Confignon	37'527.00	38'328.00
Total patrimoine financier	191'740.00	195'767.00
TOTAL DE L'ACTIF	191'740.00	195'767.00

PASSIF	2020	2019
Capitaux de tiers		
C/C Ville de Lancy	191'740.00	195'767.00
Total capitaux de tiers	191'740.00	195'767.00
TOTAL DU PASSIF	191'740.00	195'767.00

CHARGES	2020	BUDGET	2019
Charges de personnel	454'783.25	452'030.00	418'151.20
Biens, services et autres charges d'exploit.	81'224.86	169'824.00	99'117.98
TOTAL DES CHARGES	536'008.11	621'854.00	517'269.18
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2020	BUDGET	2019
Taxes	27'115.55	8'000.00	21'038.20
Revenus financiers	0.00	8'000.00	10'050.00
Revenus de transfert	508'892.56	605'854.00	486'180.98
TOTAL DES REVENUS	536'008.11	621'854.00	517'269.18

Annexe V

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision
au conseil intercommunal du
Centre régional d'intervention CRI 201
BERNEX

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du Centre régional d'intervention CRI 201, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

J..

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

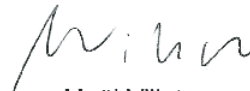
Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous ne pouvons pas attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Genève, le 13 avril 2021

PKF Fiduciaire SA


Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé
(personne ayant dirigé la révision)


Maël Villat
Réviseur agréé

Annexes : Comptes annuels comprenant :

- Bilan
- Compte de résultats
- Tableau des flux de trésorerie
- Annexe

Centre régional d'intervention CRI 201 à Bernex

Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019
Disponibilités et placements financiers à CT	378'214.94	152'254.92
Actifs de régularisation	122'883.60	54'450.00
TOTAL DE L'ACTIF	501'098.54	206'704.92

PASSIF	2020	2019
Engagements courants	500'111.49	205'260.12
Passifs de régularisation	987.05	1'444.80
TOTAL DU PASSIF	501'098.54	206'704.92

CHARGES	2020	BUDGET	2019
Charges de personnel	151'009.80	150'200.00	154'856.40
Biens, services et autres charges d'exploit.	149'238.60	247'200.00	196'240.11
Charges de transfert	47'455.20	49'460.00	48'789.10
TOTAL DES CHARGES	347'703.60	446'860.00	399'885.61
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2020	BUDGET	2019
Taxes	0.00	0.00	0.00
Revenus de transfert	347'703.60	446'860.00	399'885.61
TOTAL DES REVENUS	347'703.60	446'860.00	399'885.61

Annexe VI

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision
au conseil intercommunal du
CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.)
BERNEX

Mesdames et Messieurs les membres du conseil intercommunal,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit conformément au mandat qui nous a été confié des comptes annuels ci-joints du CENTRE INTERCOMMUNAL DE VOIRIE DE SAINT-MATHIEU (C.I.V.), comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du conseil intercommunal

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au conseil intercommunal. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, les membres du conseil intercommunal sont responsables de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

./..

p. 3

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Rapport sur d'autres dispositions légales

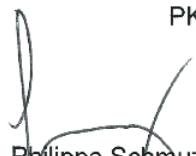
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous ne pouvons pas attester qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du conseil intercommunal.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

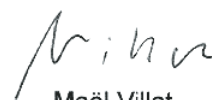
Genève, le 30 mars 2021

PKF Fiduciaire SA



Philippe Schmuz
Expert-réviseur agréé

(personne ayant dirigé la révision)



Maël Villat
Réviseur agréé

Centre intercommunal de voirie de Saint-Mathieu (C.I.V.) à Bernex
Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019
Disponibilités et placements financiers à CT	132'593.61	31'006.58
Créances et actifs de régularisation	22'660.51	46'823.13
Marchandises, fournitures et travaux en cours	43'647.32	40'268.44
TOTAL DE L'ACTIF	198'901.44	118'098.15

PASSIF	2020	2019
Engagements courants	104'523.85	117'568.15
Passifs de régularisation	94'377.59	530.00
TOTAL DU PASSIF	198'901.44	118'098.15

CHARGES	2020	BUDGET	2019
Charges de personnel	560.00	700.00	530.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	264'321.10	283'800.00	283'276.33
Amortissements du PA	0.00	12'000.00	0.00
Charges financières	0.00	2'000.00	0.00
Charges de transfert	70'719.20	70'380.00	70'156.00
TOTAL DES CHARGES	335'600.30	368'880.00	353'962.33
<i>Résultat de l'exercice</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>	<i>0.00</i>

REVENUS	2020	BUDGET	2019
Taxes	17'117.37	0.00	3'460.59
Revenus divers	0.00	0.00	7'112.51
Revenus financiers	0.00	368'880.00	0.00
Revenus de transfert	318'482.93	0.00	343'389.23
TOTAL DES REVENUS	335'600.30	368'880.00	353'962.33

Annexe VII

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision
au Conseil du Groupement Intercommunal pour
l'accueil familial de jour Rhône-Sud
Onex

En notre qualité d'organe de révision, nous avons contrôlé les comptes annuels ci-joints du Groupement intercommunal pour l'accueil de jour Rhône-Sud, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau de flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du bureau

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, incombe au bureau. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le bureau est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses. Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celle-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation des risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptable effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder une opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêtés au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application ainsi qu'au référentiel comptable MCH2.

Nous attirons l'attention sur la note en page 5 de l'annexe aux comptes annuels où il est fait état d'une incertitude quant à la poursuite des activités du groupement dans son organisation actuelle. Les indications décrites dans cette note, laissent supposer de l'existence d'une incertitude significative susceptible de jeter un doute important sur la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Ce point ne remet pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus.

Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance conformément aux prescriptions légales en vigueur et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du bureau.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.

Carouge, le 4 mars 2021

FIDUCIAIRE CHAVAZ SA



Anthony Huguenin
Expert-réviseur agréé
Réviseur responsable



Patrick Teles
Réviseur agréé

Annexes : - comptes annuels 2020

Groupement intercommunal pour l'accueil familial de jour Rhône-Sud à Genève

Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	719'765.71	992'237.61
Créances et actifs de régularisation	2'932'811.11	2'540'177.42
Total patrimoine financier	3'652'576.82	3'532'415.03
TOTAL DE L'ACTIF	3'652'576.82	3'532'415.03

PASSIF	2020	2019
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	3'082'151.67	2'961'791.28
Engagements envers les financements spéciaux	1'457.15	1'655.75
Total capitaux de tiers	3'083'608.82	2'963'447.03
Capitaux propres		
Capital propre	568'968.00	568'968.00
Total capitaux propres	568'968.00	568'968.00
TOTAL DU PASSIF	3'652'576.82	3'532'415.03

CHARGES	2020	BUDGET	2019
Charges de personnel	3'338'884.25	3'158'813.00	2'866'595.05
Biens, services et autres charges d'exploit.	664'739.10	854'320.00	766'032.47
Amortissements du PF	0.00	0.00	0.00
Charges de transfert	0.00	0.00	0.00
TOTAL DES CHARGES	4'003'623.35	4'013'133.00	3'632'627.52
Résultat de l'exercice	0.00	0.00	0.00

REVENUS	2020	BUDGET	2019
Taxes	1'273'916.10	1'491'876.00	1'428'093.32
Revenus de transfert	2'725'396.65	2'512'755.00	2'199'031.80
Revenus divers	4'220.15	8'500.00	5'347.80
Revenus financiers	90.45	0.00	154.60
TOTAL DES REVENUS	4'003'623.35	4'013'131.00	3'632'627.52

Annexe VIII

Fondation des Évaux: Centre intercommunal de sports, loisirs et nature des Évaux

*Les chiffres présentés dans le tableau en page suivante le sont à titre indicatif et n'ont pas de valeur légale.
Les comptes et le rapport détaillé de la fiduciaire peuvent être obtenus sur demande auprès de la Mairie.*

Rapport de l'organe de révision sur les comptes 2020
au Conseil de la Fondation des Evaux

Genève, le 14 juin 2021

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Membres du Conseil de fondation,

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit, conformément à l'article 28 des statuts de la Fondation approuvés par la loi PA 255.00, des comptes annuels ci-joints de la Fondation des Evaux, comprenant le bilan, le compte de résultats, le tableau des flux de trésorerie et l'annexe pour l'exercice 2020, arrêté au 31 décembre 2020.

Responsabilité du Bureau du Conseil de fondation

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément à l'article 23 des statuts, incombe au Bureau du Conseil de fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Bureau du Conseil de fondation est responsable de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, à la recommandation d'audit suisse 60 « Audit et rapport de l'auditeur de comptes communaux » ainsi qu'aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur ou l'auditrice, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur ou l'auditrice prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci. Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour fonder notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice 2020 arrêté au 31 décembre 2020 sont conformes à la loi sur l'administration des communes et à son règlement d'application, ainsi qu'au référentiel comptable MCH2 des communes genevoises.

Paragraphes d'observation

Nous attirons également votre attention sur les points de l'annexe aux comptes annuels suivants :

- paragraphe 4.1.3 « Tableau des immobilisations corporelles » : le tableau des immobilisations corporelles inclut les informations essentielles telles que définies par le manuel MCH2 des communes genevoises en ce qui concerne le compte des investissements. Compte tenu de ce qui précède, les états financiers ne contiennent pas le compte des investissements ;
- paragraphe 4.4.2 « Transactions avec les parties liées » : les mises à disposition de la parcelle n°572 à la Commune d'Onex, et des installations sportives au Département de l'instruction publique, ne sont pas valorisées ;
- paragraphe 4.4.4 « Mise à disposition d'infrastructures sportives non comptabilisées » : les associations, domiciliées dans l'une des communes membres, peuvent utiliser gratuitement à l'année les installations sportives de la Fondation. Cette mise à disposition annuelle gratuite n'a pas été évaluée ;
- paragraphe 4.4.5 « Utilisateurs bénéficiant de subventions non monétaires sous forme de rabais » : tous les rabais accordés, y compris ceux de 100%, sont présentés en déduction des revenus d'exploitation dans le compte de résultats ;
- paragraphe 7.5 « Impact de la crise sanitaire (coronavirus) sur les comptes 2020 » : conformément à la circulaire « Comptes 2020 – crise sanitaire coronavirus » émise par le Service des affaires communales (SAFCO), des informations détaillées ont été incluses dans l'annexe aux comptes annuels ;
- paragraphe 8 « Indicateurs financiers » : l'investissement du projet en cours « démolition-reconstruction partielle du bâtiment principal » a eu des répercussions importantes sur l'ensemble des indicateurs présentés en annexe des comptes.

Ces commentaires ne remettent pas en cause l'opinion exprimée ci-dessus, l'information étant indiquée dans l'annexe aux états financiers.

Rapport sur d'autres dispositions légales

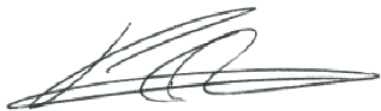
Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément, conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR), de connaissances techniques et d'indépendance, conformément aux prescriptions légales en vigueur, et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'article 71, al. 2 du règlement d'application de la loi sur l'administration des communes et à la norme d'audit suisse 890, nous avons constaté qu'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Bureau du Conseil de fondation, était en cours de documentation, notamment sur des processus importants comme celui de la clôture.

Selon notre appréciation, il existe, à l'exception des faits présentés au paragraphe précédent, un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis, présentant un excédent de revenus de CHF 120'281 et un total de bilan de CHF 9'169'016 au 31 décembre 2020.

CONTRÔLE FINANCIER DE LA VILLE DE GENEVE



Philippe Lopez
Réviseur responsable
Expert-réviseur agréé



Maxime Chrétien
Directeur
Expert-réviseur agréé

Annexe : comptes annuels comprenant :

- bilan
- compte de résultats
- tableau des flux de trésorerie
- annexe

Fondation des Évaux

Résumé de l'exercice 2020

ACTIF	2020	2019
Patrimoine financier		
Disponibilités et placements financiers à CT	1'620'078.00	856'896.00
Créances et actifs de régularisation	71'207.00	30'340.00
Marchandises et travaux en cours	6'797.00	5'801.00
Total patrimoine financier	1'698'082.00	893'037.00
Patrimoine administratif		
Immobilisations du PA	7'470'934.00	4'430'554.00
Total patrimoine administratif	7'470'934.00	4'430'554.00
TOTAL DE L'ACTIF	9'169'016.00	5'323'591.00

PASSIF	2020	2019
Capitaux de tiers		
Engagements courants et passifs de régularisation	452'139.00	269'388.00
Provisions à CT	43'880.00	33'487.00
Engagements financiers à CT et LT	7'114'000.00	3'582'000.00
Total capitaux de tiers	7'610'019.00	3'884'875.00
Capitaux propres		
Préfinancements	29'892.00	72'304.00
Réserve	745'000.00	525'000.00
Autres capitaux propres	500'000.00	500'000.00
Excédent du bilan	284'105.00	341'412.00
Total capitaux propres	1'558'997.00	1'438'716.00
TOTAL DU PASSIF	9'169'016.00	5'323'591.00

CHARGES	2020	BUDGET	2019
Charges de personnel	2'214'234.00	2'265'681.00	2'167'995.00
Biens, services et autres charges d'exploit.	909'145.00	1'032'950.00	968'767.00
Amortissements du PA	430'827.00	418'575.00	483'717.00
Charges financières	56'380.00	103'566.00	55'465.00
Charges de transfert	39'340.00	39'340.00	37'657.00
TOTAL DES CHARGES	3'649'926.00	3'860'112.00	3'713'601.00
Excédent de Revenus (Surplus de charges)	120'280.00	33'181.00	220'568.00

REVENUS	2020	BUDGET	2019
Taxes	77'891.00	126'100.00	150'131.00
Revenus financiers	107'363.00	185'000.00	188'822.00
Revenus divers	1'980.00	100.00	3'518.00
Revenus de transfert	3'582'972.00	3'582'093.00	3'591'698.00
TOTAL DES REVENUS	3'770'206.00	3'893'293.00	3'934'169.00

Commune de Conignon

Promenade des Rêveries 2
1232 Conignon

T 022 850 93 93
F 022 850 93 92
info@conignon.ch
www.conignon.ch

